Saison 2026/2027

COMMISSION DES REGLEMENTS
Procès-verbal n°04

Réunion du :	**Vendredi 13 novembre 2026 (réunion électronique)**
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents :	Mme Sylvie SCHOUWEY MM. Denis JACQUES - Mickaël LUCAS- Michel MONIOTTE, David PARIS et Robert PRICAZ.

1. FORFAITS SIMPLES

7 et 8 novembre 2026

Dossier n° 25241738

U13 Départemental 3 – Poule C : Moissey/Arch/Roche 2 – La Joux 2 – Samedi 7 novembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de La Joux 2
  Amende : 30 € à La Joux.

Dossier n° 24276520

U15 Départemental 2 – Poule A : Petite Montagne 1 – Champagnole 2 – Samedi 7 novembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Champagnole 2
  Amende : 35 € à Champagnole.

Dossier n° 24275066

U15 Départemental 2 – Poule B : Archel/Mois/Roche. 1 – Lons RC 2 – Samedi 7 novembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Lons RC 2
  Amende : 55 € à Lons RC (2ème forfait)

Dossier n° 24241522

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Molay 1 – Crotenay C. Ain/Ney 3 – Samedi 7 novembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Crotenay/C. Ain/Ney 3
  Amende : 60 € à Crotenay/C. Ain/Ney.
  L'équipe de Molay 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Dossier n° 24275073

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Gevry 1 – St Claude 2 – Samedi 7 novembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de St Claude 2
  Amende : 60 € à St Claude.
  L'équipe de Gevry 1 est qualifiée pour le tour suivant.

Considérant de plus que le club de St Claude n'a pas prévenu le club de Gevry et l'arbitre de son forfait, la Commission dit les frais de déplacement de l'arbitre à la charge du club de St Claude uniquement.

Dossier n° 24275074

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Choisey 1 – Macornay 3 – Dimanche 8 novembre 2026

- ✓ Forfait de l'équipe de Macornay 3
  Amende : 60 € à Macornay.
  L'équipe de Choisey 1 est qualifiée pour le tour suivant.

2. RESERVES CONFIRMEES

Dossier n° 224275080

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Rahon 1 – Dole/Crissey 2 – Dimanche 8 novembre 2026

- ✓ Réserve du club de Rahon : suspicion de joueur ayant évolué en équipe A le week-end précédent pour Dole/Crissey en sachant que leur équipe A ne joue pas ce week-end.
- ✓ Réserve confirmée par mail le 9 novembre 2026.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ Feuille de match Coupe Sport2000/C. Mutuel : Rahon 1 – Dole/Crissey 2 du 8 novembre 2026
- ✓ Feuille de match D2 – B : Dole/Crissey 1 – Arlay 1 du 31 octobre 2026

La Commission,

- ✓ Dit la réserve recevable sur la forme,
- ✓ Constate que le joueur BACAR Ezac de PS Dole Crissey figure sur les deux feuilles de match sans avoir participé à la rencontre du 31 octobre,
- ✓ Dit le joueur qualifié pour participer à la rencontre Rahon 1 – Dole/Crissey 2 du 8 novembre 2026,
- ✓ Confirme le résultat du match et la qualification de l'équipe de Dole Crissey 2 pour le tour suivant,
- ✓ Demande au Secrétariat de débiter le compte du club de Rahon de la somme de 35€ pour droit de confirmation de réserve

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F.
Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Nicolas THABARD,
Président Cion Règlements